

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CYCLES DE COURS

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DU LOUVRE

Entre

La Communauté d'Agglomération du Niortais, dont le siège est à NIORT, 140 rue des Equarts - CS 28770 - 79027 Niort Cedex, représentée par Madame Elisabeth MAILLARD, Vice-Présidente déléguée Culture et Patrimoine historique de la Communauté d'Agglomération du Niortais, agissant en vertu de la délibération du 25 juin 2015

d'une part,

Et

L'Ecole du Louvre, dont le siège est à PARIS, Palais du Louvre, place du Carrousel, Porte Jaujard, 75038 Paris Cedex 01, représentée par Monsieur Philippe DUREY, directeur, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de l'Ecole du Louvre,

d'autre part,

PREAMBULE :

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, exerce une mission d'enseignement d'histoire de l'art et des civilisations, et de diffusion culturelle.

Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant bénéficier des cours dispensés à Paris dans ses propres locaux, elle mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

La Communauté d'Agglomération du Niortais a souhaité accueillir ces enseignements dans le cadre de ses activités culturelles et participe à leur organisation sur le plan financier et logistique.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet la formalisation du partenariat entre l'Ecole du Louvre d'une part et la Communauté d'Agglomération du Niortais d'autre part pour l'organisation de deux cycles de cours pour l'année 2015-2016.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

L'Ecole du Louvre et la Communauté d'Agglomération du Niortais ont arrêté en concertation pour l'année 2015-2016 le programme suivant :

- **Cycle 1** : un cycle thématique *Peinture et sculpture à Florence au XV^e siècle*, de 5 séances, d'une durée d'une heure trente (1h30) chacune, qui se déroulera au musée Bernard d'Agesci de Niort, du mardi 17 novembre 2015 au mardi 15 décembre 2015, de 18h00 à 19h30.
- **Cycle 2** : un cycle thématique *Art, mot perroquet – remplacé par Dada*, de 5 séances, d'une durée d'une heure trente (1h30) chacune, qui se déroulera au musée Bernard d'Agesci de Niort, du jeudi 25 février 2016 au jeudi 24 mars 2016, de 18h00 à 19h30.

Le programme détaillé de ces cycles figure en annexe à la présente convention.

L'Ecole du Louvre se réserve la possibilité d'annuler tout cycle si, 15 (quinze) jours avant la date de la première séance, il comporte moins de 30 (trente) inscrits payants.

L'Ecole du Louvre ne procédera alors à d'autre dédommagement que le remboursement des inscrits si elle a déjà encaissé leurs paiements.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES PARTIES

L'Ecole du Louvre, pour l'ensemble des cours :

- assure la conception et le contrôle du contenu scientifique de chaque cycle,
- assure la publicité au niveau national,
- prend en charge la rémunération et les frais de déplacement des intervenants,
- fournit le matériel pédagogique (bibliographies sous format électronique ou papier, images numérisées, etc.),
- procède aux inscriptions, encaisse les règlements et délivre les cartes d'auditeur,
- s'engage à remplacer ou à rembourser tout cours annulé de son fait.

La Communauté d'Agglomération du Niortais, pour l'ensemble des cours :

- met à la disposition de l'Ecole du Louvre l'auditorium du musée Bernard d'Agesci de Niort
- prend en charge l'édition et la diffusion des programmes au niveau régional,
- prend en charge l'impression et la diffusion des fiches d'inscriptions,
- fournit le matériel nécessaire à la projection,
- met à la disposition de l'Ecole du Louvre un ou deux agent(s) en charge de la technique, de l'accueil et de la surveillance,
- vérifie l'inscription des personnes se présentant pour les cours et fait émarger celles dont l'inscription est prise en charge dans le cadre de la formation continue,
- prend en charge les frais d'hébergement et de restauration éventuels des intervenants (une nuit d'hôtel + petit déjeuner et un repas, ou un en-cas si l'intervenant repart le soir même),
- prend en charge la totalité des frais (transport, rémunération, hébergement et restauration de l'intervenant) inhérents au report d'une séance annulée du fait de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

L'inscription se fera aux tarifs suivants :

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20150625-C115-06-2015-1- CC Date de télétransmission : 13/08/2015 Date de réception par Page 2: 10/08/2015
--

Cycle 1 : Peinture et sculpture à Florence au XV^e siècle

- plein tarif : **42,50 €**
- tarif réduit : **25,50 €**
- tarif formation continue : **52,50 €**

Cycle 2 : Art, mot perroquet – remplacé par Dada

- plein tarif : **42,50 €**
- tarif réduit : **25,50 €**
- tarif formation continue : **52,50 €**

Le tarif réduit sera accordé :

- aux jeunes de moins de 28 ans au 31/12/2015 (cycle 1), au 31/12/2016 (cycle 2) sur présentation d'un justificatif (carte d'identité ou passeport),
- aux demandeurs d'emploi, sur présentation d'une attestation de demandeur d'emploi datant de moins de 6 mois,
- aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), sur présentation d'une attestation de bénéficiaire du RSA datant de moins de 6 mois,
- aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), sur présentation d'une attestation de bénéficiaire de l'AAH datant de moins de 6 mois.

ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION

Tous les chèques seront libellés à l'ordre de Régie de l'Ecole du Louvre et adressés directement à l'Ecole du Louvre accompagnés des bulletins d'inscriptions et des pièces justificatives pour ce qui concerne le tarif réduit.

Les inscriptions dans le cadre de la formation continue feront l'objet d'une convention entre l'employeur de l'auditeur et l'Ecole du Louvre, et d'un règlement spécifique à ce titre.

Tout dossier incomplet ou inexact sera rejeté sans préinscription possible. Les inscriptions s'effectueront uniquement par correspondance (cachet de la poste faisant foi) en fonction des places disponibles.

ARTICLE 6 : COMPTE-RENDU

Les parties conviennent d'établir un compte-rendu de cette action commune au plus tard le 30 juin 2016.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les partenaires et est valable jusqu'au 30 juin 2016.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Chaque partie fait siennes toutes les conséquences dommageables liées à l'exécution ou l'inexécution de ses obligations et souscrit si besoin auprès d'une compagnie d'assurances une police couvrant ces risques de responsabilité.

ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans l'exécution de ses obligations à caractère pédagogique (bibliographies, supports visuels, etc.), l'Ecole du Louvre veille au respect des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération du Niortais veillera à ce qu'aucun enregistrement des enseignements ou aucune diffusion des documents distribués en cours n'ait lieu, sous peine de poursuites.

ARTICLE 10 : RESILIATION

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à la présente convention si, dans les quinze jours suivant la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie ne s'est pas conformée à une ou plusieurs de ses obligations.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les parties mettent en œuvre tous les moyens pour tenter de régler à l'amiable les éventuels litiges qui pourraient naître pendant l'exécution ou lors de la rupture de la présente convention. Toute contestation relative à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif compétent.

ARTICLE 12 : ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention et n'en sauraient être séparées.

ARTICLE 13 : ELECTION DE DOMICILE

Pour exécution de la présente convention, les parties feront élection de domicile :

- la Communauté d'Agglomération du Niortais en son siège au 140 rue des Equarts à Niort
- l'Ecole du Louvre au Palais du Louvre - Porte Jaujard, place du Carrousel à Paris.

Fait à Niort, le
en deux exemplaires originaux.

La Vice-Présidente déléguée Culture et Patrimoine historique de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Elisabeth MAILLARD



Fait à Paris, le
Le Directeur de l'Ecole du Louvre

Philippe DUREY

ANNEXE 1

NIORT 2015 - 2016

PEINTURE ET SCULPTURE A FLORENCE AU XV^e SIECLE

Cycle thématique de 5 séances d'1 h 30, les mardis, de 18h à 19h30, au musée Bernard d'Agesci

par **Neville Rowley**, chercheur associé, Bode-Museum (Berlin)

L'histoire de la peinture et de la sculpture florentine au XV^e siècle est souvent racontée de manière fragmentée : on parle d'un art ou de l'autre, et quand on use des comparaisons c'est toujours pour démontrer la supposée supériorité des peintres sur les sculpteurs – ou l'inverse. Ce cours part du postulat opposé : on ne peut comprendre l'art du Quattrocento à Florence qu'en intégrant l'histoire de la peinture à celle de la sculpture et de ses dérivés que sont les arts décoratifs. De Donatello à Michel-Ange et de Masaccio à Léonard de Vinci, les grands noms de l'art florentin défilent, tandis leur art gagne une cohérence nouvelle.

Mardi 17 novembre 2015	Réinventer l'Antique : Donatello et Masaccio
Mardi 24 novembre 2015	Copier sur l'art du voisin : Luca della Robbia et Andrea del Castagno
Mardi 1 ^{er} décembre 2015	Orfèvrerie, peinture, gravure et tapisserie : l'atelier polymorphe des frères Pollaiolo
Mardi 8 décembre 2015	Léonard de Vinci sculpteur et Michel-Ange peintre : des artistes à contre-emploi ?
Mardi 15 décembre 2015	Relire le Quattrocento : Giorgio Vasari et Benvenuto Cellini (autour du « paragone »)

ANNEXE 2

NIORT 2015 - 2016

« ART », MOT PERROQUET – REMPLACE PAR DADA

Cycle thématique de 5 séances de 1 h 30, le jeudi, de 18 h à 19h30, au musée Bernard d'Agesci

par **Maxime Morel**, doctorant en histoire de l'art, chargé de cours, Ecole du Louvre

Dada a longtemps été considéré comme un mouvement purement nihiliste, or plusieurs publications et expositions récentes ont permis, ces dernières années, de jeter un regard nouveau sur le mouvement né à Zurich. Ainsi, les spectateurs ont pu découvrir la multiplicité de formes inventées par les dadaïstes Hans Arp, Kurt Schwitters, Raoul Hausmann en particulier, que ce soit dans le domaine de la peinture, de la sculpture, du collage ou même de la performance et de l'installation.

Le mouvement Dada s'est développé très rapidement à travers l'Europe : la Suisse, l'Allemagne, le France et même les Etats-Unis ont connu des groupes Dada. Et si la durée efficiente du mouvement est relativement courte (à peine 8 ans) son influence a été considérable sur l'histoire de l'art au XXe siècle, que ce soit sur le Surréalisme, l'Abstraction ou encore le Nouveau Réalisme.

Jeudi 25 février 2016	L'utopie artistique de Dada à Zurich au cœur de la Première Guerre Mondiale
Jeudi 3 mars 2016	Quand Dada rencontre la révolution : Berlin, 1918-1920
Jeudi 10 mars 2016	Deux singuliers dadaïstes : Kurt Schwitters et Marcel Duchamp
Jeudi 17 mars 2016	Hold-up sur Dada : la tourmente parisienne
Jeudi 24 mars 2016	« Dada est éternel et [...] sa gloire sera sans fin » : l'influence considérable de Dada sur les arts du XXe siècle.